



Ordre du jour

Séance ordinaire du 22 mars 2021

Conseil d'établissement

École de Ramezay

Lundi 22 mars 2021

18h30

Cette rencontre aura lieu de façon virtuelle, via la plateforme Teams, en cliquant sur ce lien :

[Cliquez ici pour participer à la réunion](#)

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum*	#
2. Nomination du secrétaire d'assemblée	#
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour	#
4. Mot de bienvenue	
5. Questions du public	
6. Adoption du procès-verbal du CÉ du 22 février 2021	#
7. Suivi - Représentant au comité de parents	
8. Critères de sélection d'une direction d'établissement	
9. Visionnement – Capsule(s) en lien avec la formation obligatoire des membres du conseil d'établissement	
10. Points d'information : 10.1. Masques de procédures pour les élèves 10.2. Mesures de santé publique en présence de variants de la Covid-19	
11. Varia	
12. Levée de l'assemblée	#

* Quorum : Majorité des membres en poste, dont la moitié des représentants des parents (article 61). Par exemple, si le conseil est formé de 6 parents et de 6 membres du personnel, le quorum est de 7 membres, dont 3 parents.